

Département de la Moselle

Arrondissement de Metz

EPCI à fiscalité propre :
Euro-métropole de Metz

COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN

Nombre de Conseillers élus :
27

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en fonction :
27

Conseillers présents :
24

Séance du mardi 14 avril à 19H30

Sous la présidence de Madame Joy HENDRIX

Quorum : 14
Votants : 26

Etaient présents :

Mesdames HENDRIX Joy, DIEDRICH Sylvie, JARRIER Marie-Hélène, NEUHAEUSER Laure, HENNEQUIN Aurélie, SENAMAUD Corinne, BRISSON Claire-Lise, WEINSBERG Isabelle, BAHU Alexia, FOULONT Julie, ALVES Marie-Laure, LEUCART Anne-Catherine

Messieurs MATHIS Jean, HAUVILLER Maxime, KEHRER Pierre, JACQUEMIN Pascal, BURONFOSSE Thibaut, SCHEERES Sylvain, PREVOTAT Arnaud, BON Hugo, SCHARF Patrick, HECTOR Francis, GRILLIER Frédéric, SELLIER Grégory

Procurations : A. ROBIN à J. MATHIS, B. ADAM à P. KEHRER

Excusés : /

Absents : R. RICHERT

Secrétaire de séance : S. DIEDRICH

Les procès-verbaux des 10 février et 27 mars 2026 sont adoptés à l'unanimité.

5. Débat d'orientations budgétaires

Au préalable, M. Hauviller énonce l'objectif de ce débat (informer et échanger sur la situation financière de la commune), son contenu (orientations budgétaires, structure de la dette, visions pluriannuelles ...), le contexte général et la loi de finance 2026.

Puis, il présente la situation financière de la commune et les orientations budgétaires en fonctionnement et en investissement (document transmis + power point diffusé).

Succinctement en fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement : 3 055 K€
- les charges à caractère général sont contenues : 904 170€
- les charges du personnel augmentent (remplacements, normes d'encadrement en périscolaire, tickets restaurant, cotisation CNRACL) : 1 824 517 €
- les atténuations de produits : 79 412 €

- les autres charges de gestion courante sont stables : versements aux associations, CCAS et police intercommunale : 191 290 €
- les intérêts d'emprunts augmentent : 55 159 €.

Les charges à caractère général représentent 29% du total, les charges du personnel : 60%.

Les recettes de fonctionnement : 3 438 K€

- les produits de service (279 922 €) : recettes liées au périscolaire essentiellement
- les impôts et taxes : 2 406 118 € soit 70% des recettes
- dotations et participations 670 362 €
- les atténuations de charges : 42 719 €
- les autres produits de gestion courante : 37 954 €

En investissement :

Le total des dépenses s'élève à 4 421 362 K€ dont 433 000€ d'équipement et 176 405 € de dépenses financières.

Les mouvements d'ordre complètent ces sommes.

Les recettes : 5 714 195 € dont 761 415 € de subventions, 97 682 € de FCTVA, une taxe d'aménagement de 67 250 € et un excédent capitalisé de 834 220€.

Les mouvements d'ordre complètent ces sommes.

L'épargne :

Le taux d'épargne brute s'élève à 11,06% quand le seuil d'alerte se situe sous les 10%.

L'épargne nette s'élève à 204 664€.

La dette s'élève à 393€ / habitant et la capacité de désendettement est de 3,4 années, en raison de l'emprunt CAF contracté en 2025.

Les orientations pour 2026 :

Nous disposons de peu de marges de manœuvre sur les recettes.

- stratégie financière en fonctionnement :

Efforts pour strictement contenir les charges à caractère général, augmentation de la masse salariale à prendre en compte (3% d'augmentation de cotisations CNRACL), pas d'augmentation des taux communaux, augmentation des charges de gestion courante (police métropolitaine et du C.S.U)

- en investissement :

Les projets engagés ou envisagés en dépenses : installation des caméras du C.S.U, aménagement de la cour Pagnol (1ere tranche), aménagement paysager de la place de la hottée de pommes,

Une projection pluriannuelle est proposée jusqu'en 2031 avec les différents projets proposés par l'équipe municipale qui reprennent les grands axes de campagne : restructuration du dojo/salle de danse, aménagement du bois des lapins, poursuite du remplacement des Leds, terrain de football synthétique ...

Les budgets se construiront avec une approche prudente des recettes car les subventions se tarissent, et il n'est pas prévu, pour le moment, de nouvel emprunt.

La parole est ensuite laissée aux élus :

M.Grillier souhaite faire part de ses observations rapides mais constructives. Il valide les notions comptables prudentes du D.O.B mais estime qu'il convient d'avoir des projets ambitieux. Or, pour lui, le P.P.I n'est qu'une reconduction des projets antérieurs. Il trouve, par exemple, que :

- le budget consacré au projet de la place de la hottée de pommes est faible,
 - la réalisation d'un terrain synthétique en 2031 est un message décevant pour la jeunesse actuelle. Mme Foulont ajoute que les déplacements vers Cormontaigne sont contraignants,
 - la partie culturelle n'est pas développée alors qu'elle peut apporter des recettes.
- Pour lui, ce D.O.B ne reflète pas les attendus de la population et il se demande si l'équipe en place est prête pour ce mandat.

Pour la place de la hottée de pommes M. Hauviller lui explique qu'il s'agit de végétaliser une partie qui est non terrassée, donc c'est d'un moindre coût. Madame le Maire annonce qu'elle souhaite développer des ateliers citoyens pour coconstruire ce projet et qu'on ne peut préjuger des coûts qu'il ressortira de cette concertation.

Pour la cour d'école, M. Buronfosse note qu'il y a eu de la désinformation au cours de la campagne et que ce projet peut, peut-être, être décalé ou permuté.

Concernant le terrain synthétique, Madame le Maire indique que la législation sur ce type de terrain va évoluer. En lien avec le président de l'US.BSM, il a été décidé de patienter, surtout qu'il n'est pas possible d'obtenir de subventions de la Ligue de football. Elle rappelle de plus que le terrain est en zone inondable donc non assurable.

Madame le Maire ajoute que la liste Le Ban Citoyen ne s'est jamais caché d'être dans la continuité des mandats précédents. Deux réunions publiques ont été organisées, de nombreux échanges se sont tenus avec les citoyens. Dans cet esprit, un PPI est une projection qui peut être amenée à évoluer en fonction des impératifs mais également des propositions qui peuvent être apportées par l'ensemble des conseillers au cours des échanges et commissions à venir.

M. Scharf se réjouit de ces propos et s'engage au nom du groupe de travailler en bons termes.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

Sept élus ont néanmoins voulu marquer leur abstention : P. SCHARF, J. FOULONT, F. HECTOR, M-L. ALVES, F. GRILLIER, G. SELLIER.

Décisions du Maire

* GRESSIER & Fils – entretien et surveillance des groupes électropompes du stade de football. Le coût est de 600€ H.T pour 2026.

* signature de deux conventions ALSH 'périscolaire' et 'extrascolaire' avec la C.A.F de la Moselle pour des subventions avec bonus 'territoire Ctg', complément inclusif et intégration du 'plan mercredi' et de la pause méridienne.

* encaissement d'un chèque d'un montant de 80 € par Pacifica Assurances - remise en état d'un mat de signalisation à l'angle des rues de la liberté et St Sigisbert.

La séance est levée à 20H40